

Image not found or type unknown



renonciation à succession et après?

Par **doms**, le **31/01/2013** à **18:55**

Bonjour

Mon beau-frère payait une pension compensatoire à sa première femme .

A son décès ma soeur a fait une renonciation d'héritage pour sa fille mineure née de cette relation ceci pour ne pas continuer à payer cette pension compensatoire.

Aujourd'hui la grand-mère paternelle de ma nièce est décédée .Elle avait deux enfants , mon beau-frère décédé et sa soeur en vie .

Du fait de la renonciation a l'héritage de son père , est-ce que ma nièce peut prétendre à l'héritage de sa grand mère ceci en cas de testament ou non

Merci de votre réponse